



Commune de Villarzel

Séance du Conseil général du 9 décembre 2022

Présidence : Mme Nadia Barthlomé

Secrétariat : Mme Marie Rossier

Mme N. Barthlomé ouvre la séance à 19h et salue les membres présents de la Municipalité et du Conseil général, elle salue également la présence de Mme Ludmila Glisovic pour la presse, ainsi que Mme Geneviève Mayor et M. Pierre Bonjour comme spectateurs, M. Louis Ravenel s'est excusé.

Modification de l'ordre du jour au point 4, comme suit :

-4a. nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du SDIS

-4b. nomination d'un suppléant au délégué du Conseil intercommunal du SDIS

La Vice-Présidente nomme 2 scrutateurs pour la séance, Sandra Blanc et Sébastien Morattel.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du PV de la dernière séance
3. Démissions, admissions, assermentations
4. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du SDIS
5. Budget 2023 (préavis 07-2022)
6. Changement du chauffage de l'église et de la cure de Villarzel (préavis 08-2022)
7. Achat véhicule communal et remorque (préavis 09-2022)
8. Communications de la Municipalité
9. Adieux de la secrétaire communale
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Membres du Conseil : 32 membres sont présents, 10 membres sont excusés et 5 personnes sont absentes.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Les 5 municipaux, sont aussi présents, ainsi que Mme S. Terrin notre boursière.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 05.09.2022.

Le document est soumis au vote et adopté à l'unanimité, avec 2 abstentions.

3. Démissions / Admissions / Assermentations :

-

4. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du SDIS

Dans le cadre des nouveaux statuts du SDIS un délégué du Conseil Général est désormais nécessaire pour accompagner M. Xavier Nicod lors des séances.

M. Jean Marc Schulé propose M. Jean-Michel Bonny comme délégué, M. J.-M. Bonny absent ce soir a au préalable confirmé son intérêt à M. X. Nicod.

4a. délégué : M. Jean-Michel Bonny est élu à l'unanimité.

Même scénario pour l'élection du suppléant, qui a lui aussi au préalable confirmé son intérêt pour la tâche.

4b. Suppléant : M. Christophe Goumaz est élu à l'unanimité.

5. Préavis 07/2022

M. Max Blaser présente le préavis 07/2022, Budget 2023.

Budget qualifié de positif par notre Syndic, qui relève 2 éléments marquants de ce document :

N° 1 : Les coûts liés à la sécurité informatique désormais indispensable pour une Commune sont d'environ CHF 50.- par an et par habitant.

N° 2 : L'amélioration des situations péréquatives, le Canton de Vaud prendra à l'avenir une plus grande part à sa charge.

Mme Sylviane Terrin passe en revue le budget tel que nous l'avons reçu, chapitre par chapitre.

- Chapitre Administratif : Le compte « réception manifestation 110.317 » est un peu plus haut que l'année précédente car il est prévu avec le Conseil Général de faire une visite/sortie au Grand Conseil à Lausanne.
- Chapitre Finances : Le compte « Impôts 21 », la base du budget est établie en fonction des acomptes 2022 en cours, majoré de 1%, cette information est transmise par le Canton.
Au compte 220.322, les intérêts ont été diminués car le 1^{er} prêt auprès de Postfinance a été remboursé courant 2022.
- Chapitre Domaines et bâtiments : Le compte « amortissement patrimoine administratif 310.331 » cela concerne l'assainissement de la bute de tir.
Compte « électricité et chauffage 353.312 », il a été tenu compte de l'augmentation des coûts de l'énergie pour 2023.
Nouveau poste 2023 « Ferme Clos d'Amont 356 »
- Chapitre Parcs, promenades, cimetières : Compte « amortissements patrimoine administratif 440.331 » CHF 20'000.- pour la ZIP et CHF 5'000.- pour la réfection du mur du cimetière de Villarzel.
- Chapitre Ordures ménagères et déchetterie : Compte « Déchetterie 451 » Le budget est fourni par la commune de Châtonnaye.
- Chapitre Réseau d'égouts, d'épuration : Le nouveau compte « participation EMB 460.3522 » affiche des charges de CHF 2'000.-, ce sont des coûts administratifs. (le total des coûts est réparti entre les différentes communes membres).
- Chapitre Instruction publique et cultes : Les subvention d'aide au démarrage pour le parascolaire ont toutes été touchées, pour 2023 il n'y aura plus que des subventions dites « normales ».
- Chapitre Police : L'augmentation du budget au compte « 45 Défense contre l'incendie » est relative à l'augmentation du nombre d'habitants. Également pour le compte « 66 Protection civile ».
- Chapitre Sécurité sociale : Compte « ARASBROYE 730.365 » les CHF 500.- sont des charges administratives, les autre charges sont reprises par le Canton.
- Chapitre Service Industriels : Le compte « Achat d'eau 810.3121 » a été diminué, car grâce à toutes les fuites qui ont été colmatées, nous avons moins d'achat d'eau au Creb.
Les charges du compte « éclairage public 820.312 » : sont maintenues à CHF 7'000.- malgré la hausse du prix de l'énergie, ceci dû au récent changement pour des lampadaires à LED.

Le Budget prévoit donc des comptes avec des charges de CHF 1'566'600.-, des revenus de CHF 1'623'700.. Le solde est un excédent de revenus de CHF 57'100.-.

Il n'y a pas d'autres questions, La Vice-Présidente donne la parole à M. Georges Barthlomé pour la lecture du rapport de la commission de Gestion et finances.

M. Georges Bathlomé : donne lecture du rapport de la commission de Gestion et finances, qui s'est rencontrée le 30.11.2022 en présence de Mme Sylviane Terrin et M. Max Blaser.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 7/2022, tel que présenté par la Municipalité.

M. Max Blaser nous signifie que c'est la dernière fois que le budget est présenté sous cette forme, le budget 2024 sera fait sous MCH2 et tout sera très différent.

Question : M. Martial Leiser : est-il possible de faire un cours pour la lecture de ce budget 2024 ?

M. Max Blaser : Oui il y aura plusieurs cours d'informations, vous aurez des informations prochainement.

La Vice-Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte le budget 2023 tel que présenté dans le préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Changement du chauffage de l'église et de la cure de Villarzel (préavis 08-2022)

M. Xavier Nicod présente le préavis 08/2022. Ce préavis soumet deux articles à l'approbation du Conseil :

- un montant à accepter puis une convention à accepter également.

Un bureau d'architecte spécifique aux monuments historique a été mandaté, les travaux seront faits en collaboration avec l'Etat puisqu'il est propriétaire de la cure. Le Canton a d'ailleurs budgété pour 2023 le changement du chauffage de la cure, qui aura lieu au printemps, il serait donc judicieux financièrement de prévoir les travaux pour amener le chauffage jusque vers l'église, au même moment, le prix projeté pour la mise en place de la conduite de chauffage à distance est de CHF 61'870.05.

Le crédit à accepter est de CHF 80'000.- car en plus des travaux susmentionnés il y a un devis du bureau d'architecte pour préparer le projet aux phases 2 et 3 des travaux.

Mme Christelle Schulé prend la parole pour l'explication selon le préavis de la phase 2, d'études et la phase 3, les travaux à proprement dit. L'étude est importante pour le contrat de collaboration avec l'association culturelle de Villarzel, car il faudra aller chercher des fonds et il faut un dossier de présentation du projet.

Il n'y a pas de questions, La Vice-Présidente donne la parole à M. Eric Miéville pour la lecture du rapport de la commission Bâtiments et routes.

M. Miéville Eric : donne lecture du rapport de la commission.

La Commission s'est rencontrée le 28.11.2022, en présence de Mme Ch. Schulé et M. X. Nicod.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 8/2022, tel que présenté par la Municipalité.

La Vice-Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte Le projet de changement du chauffage de l'église et de la cure de Villarzel, tel que présenté par la Municipalité. Le préavis est accepté avec 1 non et 0 abstention.

7. Achat véhicule communal et remorque (préavis 09-2022)

M. Bussard présente le préavis 09/2022.

Question :

M. Alain Miéville : la demande de crédit est de CHF 44'000.- mais quel est le montant de la reprise ?

Rép. M. Lionel Bussard : Le montant de la reprise est de 15'000.-.

Il n'y a pas d'autres questions, La Vice-Présidente donne la parole à M. Eric Miéville pour la lecture du rapport de la commission Bâtiments et routes.

M. Eric Miéville : donne lecture du rapport de la commission.

La Commission s'est rencontrée le 28.11.2022, en présence de M. Lionel Bussard.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 9/2022, tel que présenté par la Municipalité.

La Vice-Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général valide l'achat d'un nouveau véhicule communal et remorque, tel que présenté par la Municipalité. Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Communications de la Municipalité

Mme Christelle Schulé :

-Adhésion de l'ASIEGE à l'ASIPE : La révision des statuts a été faite par le CoPil, ils sont actuellement en cours de lecture au niveau du canton. Le 10.01.23 il y aura séance d'info aux commissions ad'hoc des 9 communes. Les conseils des communes devront voter pour les nouveaux statuts au printemps 2023 et en août ils devraient être approuvés par le Conseil d'état, pour une adhésion en janvier 2024.

M. Xavier Nicod :

-SDIS : Concernant le projet de la nouvelle caserne à Payerne (prévu derrière le stade), le crédit d'études de CHF 900'000.- a été accepté par la commission intercommunale. Les travaux auront lieu probablement en 2024-25 et la mise en service est prévue pour début 2026.

Question Martial Leiser : Une collaboration est-elle prévue avec la place d'armes ?

Rép. Xavier Nicod : Non ce n'est pas prévu.

M. Lionel Bussard :

-N'a pas de communication.

M. Alain Renaud :

-L'inspection cantonale du service des eaux a eu lieu en septembre, cette inspection est réussie, il y a 2-3 améliorations de détails à faire, tels que formulaires à ajouter pour l'autocontrôle ou filtres à changer.

- Concernant la crise énergétique actuelle : Les communes doivent prendre des mesures pour anticiper les effets de crise énergétique. Les communes ont dû mettre en place un système de PRU (point de rencontre d'urgence), le point de contact en cas de crise pour la commune de Villarzel est la grande salle de Sédeilles.

Question Brigitte Dumasdelage : Peut-on éteindre ou baisser encore les lampadaires ?

Rép. Alain Renaud : la question a été étudiée, le passage au LED économise déjà une grande partie de l'électricité et de plus ils descendent encore à 25% d'éclairage durant la nuit, la décision a été prise de laisser la programmation telle quelle pour l'instant, l'impact sur la consommation étant très faible.

Question Bastian Rossier : Est-ce que la baisse de 25% a été effectivement contrôlée ?

Rép. M. Renaud : Oui, mais elle se fait de manière progressive et à l'œil nu il est difficile de la constater.

Question M. Cédric Chételat : Tous les combien de temps y a-t-il une inspection cantonale des eaux ?

Rép. M. Alain Renaud : C'est environ tous les 8 à 10 ans il s'agit d'une analyse administrative sur la gestion de l'eau. Sinon il y a des analyses pluriannuelles sur la qualité de l'eau, qui sont menées par la commune et transmises au Canton.

M. Max Blaser :

- Point de situation concernant le crédit d'études de CHF 150'000.- accordé lors du Conseil du 5.09 dernier : Les cahiers des charges pour les différents corps de métiers ont été élaborés. Les travaux seront adjugés à un architecte avant Noël sur la base d'une procédure ouverte. Le Conseil sera amené à délibérer sur les différentes étapes des travaux et adjudications des montants engagés, les uns après les autres.

Question/remarque de Mme Brigitte Dumasdelage : Le 11 décembre 2020 lors de la présentation du projet de la ZIP de Sédeilles, la Municipalité nous avait assuré que chaque élément projeté pour cette ZIP serait soumis au vote du Conseil, indépendamment les uns des autres. Hors, actuellement il n'en est plus du tout question puisque tous les éléments du projet de la ZIP sont intégrés dans un ensemble.

Rép. Max Blaser : A l'époque les choses avaient été imaginées différemment, un projet évolue au fil du temps. La commission sera intégrée dès le début des travaux pour apporter ses impulsions et la municipalité défendra une position en fonction des aspects financiers. Je pense que ce n'est pas le moment pour réouvrir le débat de septembre dernier.

Brigitte Dumasdelage : je fais justement partie de la commission ZIP. J'ai déjà relevé cette information plusieurs fois lors des séances avec la Municipalité et ma remarque a toujours été balayée. J'ai cette fois pris les devants en allant rechercher dans les différents PV ce qui avait été protocolé et je vous confirme que ce qui a été annoncé au début, n'est plus d'actualité.

Mme la Vice-Présidente Nadia Barthlomé annonce effectivement ne pas souhaiter rouvrir ce débat à ce moment de l'assemblée puisque nous en sommes au point 8 de l'ordre du jour, qui est « communications de la Municipalité ».

9. Adieux de la secrétaire communale

Mme Claire-Lise Bonjour prend la parole pour un discours d'aurevoir plein de souvenirs et d'anecdotes. Elle remet ensuite symboliquement, à la nouvelle secrétaire Mme Letizia Sauterel, les clés de la Commune.

M. Max Blaser prend également la parole pour un discours rempli d'éloges pour Madame Bonjour, une page importante se tourne avec son départ.

10. Divers et propositions individuelles

M. Martial Leiser : La remarque relevée par Mme Dumasdelage au point 8 nécessite une réelle discussion soit maintenant au point des « divers » soit de figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme Nadia Barthlomé : Propose effectivement que l'on prenne du temps pour aborder ce sujet lors du prochain Conseil.

M. Max Blaser : Lors du prochain Conseil d'avril probablement, il y aura un préavis proposé, qui tiendra compte de ces questions-là et qui seront préalablement discutées en séances de commissions.

Agenda :

-pour le Bureau du Conseil : Votations 18.06, 22.10, 26.11

-pour le Conseil Général : Assemblées le 24.04, 19.06, 11.09 et 8.12 (à confirmer)

-pour les commissions : Séances 5.04, 7.06, 23.08 et 22.11

La parole n'étant plus demandée, la Vice-Présidente lève la séance à 20h31.

Lu et approuvé

Villarzel le

La Présidente :

La secrétaire :

Jocelyne Pfander

Marie Rossier